

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 mai 2017

Membres présents : Daniel MARCHAND – Odile DURET – Marc BERNARDET – Catherine PROVOST – Philippe BIRON – Christian PICARD – Françoise PROVOST – Yolande VANIEMBOURG – Gregory DUDON – Marie-Madeleine TALON – Daniel GRANGER – Eric DIFFER

Absents : Sebastien GAUCHARD (pouvoir donné à Philippe BIRON), Martine DEJOUX (pouvoir donné à Françoise PROVOST, Magali GUENZI PACARD (pouvoir donné à Yolande VANIEMBOURG).

Secrétaire de séance : Odile DURET

Remarques sur le précédent CR :

- Catherine PROVOST se propose d'être au bureau des élections du 18 juin, sur la période 12-15 heures.
- Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

2017/00424 : FINANCEMENT DES TRAVAUX DE VOIRIE

Monsieur le Maire présente le devis établi par l'ATDA comprenant la totalité des travaux. Il précise que cela ne consiste pas en un engagement à faire la totalité des travaux et également que l'enveloppe risque d'être revue à la baisse. Il transmet le devis ainsi que le plan de financement à l'ensemble des conseillers et précise que l'appellation « chemin des Baretto » ne peut être modifiée ; cela correspond aux Pourrets. La route de Vaumas correspond à la route des champs. Egalement, il informe que certains des travaux de réfection concernent des parties de route.

Vu le programme de voirie inscrit au budget 2017,

Vu l'état des routes de la commune et la nécessité de les restaurer compte-tenu de leur dangerosité,

Vu la délibération n°2017/00419 autorisant Monsieur le Maire à contracter avec l'ATDA,

Le conseil municipal, à l'unanimité, avec trois abstentions,

DECIDE de financer les travaux de la façon suivante :

DÉPENSES

- Coût des travaux 174.306,00 € HT
- **TOTAL 174.306,00 € HT**

RECETTES

- Subvention départementale 42.000,00 € HT
- Emprunt 130.000,00 € HT
- Ressources propres 2.306,00 € HT
- **TOTAL 174.306,00 € HT**

Le coût total de l'opération s'élève ainsi à 220 000€ TTC, financé par un emprunt maximal de 178.000€ TTC.

QUESTIONS DIVERSES :

◆ Etat de la trésorerie de la commune

Monsieur le Maire transmet aux conseillers un exemplaire de l'analyse financière établie par le trésorier de la commune, Monsieur Orard.

Egalement, il commente un courrier transmis par la préfecture concernant l'attribution du FPIC à la communauté d'agglomération pour lequel la commune est en attente de confirmation.

◆ Maison « Lamouche »

Monsieur le Maire précise qu'ont été contactés France Loire, l'adjoint au maire de Vichy qui travaille avec les établissements Lamartine comme promoteurs ainsi que Moulins Habitat.

◆ Maison « Belot »

Concernant le devenir de la maison dite « Belot », la CCI de l'Allier a été contactée.

◆ Salle polyvalente

Suite à la visite de sécurité de la salle polyvalente, un rapport plutôt défavorable a été transmis.

Monsieur le Maire est convoqué en préfecture pour justifier les points de non-conformité.

◆ Location de la salle polyvalente

Il est nécessaire d'ajouter à la convention : la nécessité de nettoyer les filtres des hottes aspirantes (les passer au lave-vaisselle).

◆ Station d'épuration

Monsieur le Maire a demandé à la société LARBRE de procéder à des modifications suite aux réserves émises lors de la réception des travaux : des roseaux doivent être replantés et le système d'aspersion modifié.

◆ Sens interdit route du PAL

Suite aux différentes plaintes des riverains concernant la route du PAL, notamment concernant les vitesses excessives et le passage d'autobus, la commune a installé une signalisation avec sens interdit qui s'avère inadéquate. Par conséquent, avec les services de l'équipement, seront mis en place des limitations de vitesse et de tonnage avec contrôles fréquents par les services de police afin de sécuriser cette voie.

Pour affichage,

Le 06/06/2017